



Mot du Maire

L'année 2010 a vu la concrétisation des derniers gros projets engagés par la commune ou l'intercommunalité. Ainsi, début mars, nos enfants et leurs enseignants ont pu investir les locaux de « l'Ecole Communale de l'Encrier », profitant ainsi de meilleures conditions de travail. A mi-novembre, c'était au tour du gymnase intercommunal d'ouvrir ses portes aux scolaires et aux associations qui utilisent aujourd'hui des installations spacieuses et fonctionnelles. Au risque de le répéter, ces deux projets, d'un montant avoisinant les trois millions d'euros, n'auraient pu voir le jour sans l'aide précieuse de nos partenaires que sont principalement l'état, la région Rhône-Alpes, le département, et la Communauté des Communes du Crestois.

Ces réalisations ne doivent pas faire oublier les autres travaux effectués, avec notamment la fin de la tranche d'assainissement engagée en 2009, l'aménagement de la traverse du village, ou les travaux courants engagés sur la voirie communale ou les bâtiments. Elles ne doivent pas aussi faire oublier les nombreux désagréments en matière de circulation automobile que vous avez su, contraints et forcés, accepter plutôt positivement.

En 2011, nos travaux porteront sur des dossiers déjà engagés, tels que la validation et l'application du Plan Local d'Urbanisme prévues en fin du premier semestre, les études pour la réhabilitation de l'ex-école Chantebise et l'aménagement de la place du village. Parce que nous ne pouvons pas laisser plus longtemps le site de dépôt des ordures ménagères en sortie du village (ou à l'entrée) se transformer en déchetterie sauvage, la réflexion déjà engagée nous amènera certainement à supprimer ce site, pourtant pratique mais trop isolé. Il est à croire que certains d'entre nous, voire nos voisins, méconnaissent l'existence de la déchetterie intercommunale à Aouste, et les coûts engendrés par leurs agissements peu responsables. Concernant la rénovation de la dernière travée de l'église sous la maîtrise d'œuvre de la paroisse, la commune, en tant que maître d'ouvrage, apportera son aide sur le volet administratif.

Sans être exhaustif, il convient d'ajouter les tâches courantes inhérentes à la vie d'une commune, que ce soit dans les domaines administratif, technique ou encore à l'agence postale communale et au restaurant scolaire intercommunal. Parce que notre devoir est d'être au service des administrés, avec impartialité et respect, je crois pouvoir compter sur le professionnalisme de chacun de nos agents pour nous aider. Des efforts conséquents ont été réalisés ces derniers mois, et je ne doute pas un seul instant de leur bonne volonté.

Sans vouloir être plus long, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2011, remplie de bonheur, de réussite et de joie pour vous-mêmes et tous ceux qui vous sont chers. Rendez-vous le 7 janvier à 18h30 au CRA pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Bonne année 2011.

MAGNON Gilles



Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Mardi : 14h00 – 17h00 ; Mercredi : 09h00 – 12h00 ; jeudi : 14h00 – 17h00

Vendredi : 09h00 – 12h00 et 14h00 – 18h30

☎ 04.75.40.01.04. / 📠 04.75.40.06.55.

✉ mairie.piegrosclastre@wanadoo.fr / site internet : www.mairie-piegrosclastre.fr

Sommaire

**Plan Local
d'Urbanisme**
pages 2-3

**De nouveaux visages
au sein du personnel
communal**
page 4

La TNT
page 5

R.P.I.
pages 6 à 9

C.C.C.
pages 10-11

Côté social
page 12

**Les associations
clastroises**
pages 13 à 17

Travaux de l'Église
page 18

État Civil 2010
page 19

Point info
page 20

**Supplément
Calendrier des
manifestations**

Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour but de donner à la commune un cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement qu'elle engage, tout en continuant comme par le passé, à préciser le droit des sols.

Il joue un rôle de véritable plan d'urbanisme. Il s'applique sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le rapport de présentation

Il établit le diagnostic et les besoins de la commune, il justifie tous les choix retenus dans le PLU.

Le projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD)

Il définit à partir du diagnostic le projet communal pour les années à venir. Ses obligations sont :

- maintenir la dynamique démographique de la commune et le renouvellement de la population pour conserver une pyramide des âges équilibrée ;
- diversifier l'offre d'habitat et développer le locatif très insuffisant sur notre territoire ;
- Organiser et maîtriser le développement urbain en continuité avec le village en utilisant prioritairement les anciennes zones NA et NB du Plan d'Occupation des Sols ;
- Organiser l'urbanisation pour améliorer le fonctionnement du village, liaison Nord-Sud, voies de dessertes, gestion des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales, électricité... ;
- Prendre en compte les risques inondations ;
- Faciliter le développement économique en préservant l'outil de travail agricole et permettre l'accueil de nouvelles entreprises artisanales dans le cadre communal ou intercommunal ;
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et les richesses patrimoniales.

Le rapport de présentation et le PADD ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal et d'une réunion publique de concertation.

Les différents types de zones dans le PLU

Les zones urbaines sont dites « zones U »

Sont classés en zone urbaine :

- les secteurs déjà urbanisés ;
- les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation, ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Les zones à urbaniser sont dites « zones AU »

Sont classés en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation.

Le code de l'urbanisme distingue deux types de zones à urbaniser selon l'état de leur desserte par les réseaux :

- Lorsque les voies publiques et les réseaux existants à la périphérie immédiate d'une zone AU ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans la zone, les orientations d'aménagement et le règlement définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone.

Les constructions y sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone.

Ce sont les zones AU constructibles, généralement appelées AUa, urbanisables pendant la durée du PLU ;

- Lorsque les voies publiques et les réseaux existant à la périphérie immédiate d'une zone AU ne sont pas suffisants, l'ouverture à l'urbanisation de la zone peut être subordonnée à une modification ou à une révision du Plan Local d'Urbanisme.

Ce sont les zones AU « strictes » non constructibles, non ouvertes à l'urbanisation, tant que les équipements suffisants ne sont pas réalisés.

Les zones agricoles sont dites « zones A »

Les zones agricoles recouvrent les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Dans les zones A, seules peuvent être autorisées :

- Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ;
- Les constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif peuvent également être admises en zone A si elles ne compromettent pas le caractère agricole de la zone.

Le PLU désigne, dans les zones agricoles, les bâtiments qui en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial peuvent être transformés en habitation dès lors que cela ne compromet pas l'exploitation agricole.

Les zones naturelles et forestières sont dites « zones N »

Les zones naturelles et forestières recouvrent les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel.

Le PLU détermine la nature des travaux admis dans chaque zone en fonction du type de protection qu'elle justifie et en maintenant le caractère naturel de la zone.

La création de nouveaux secteurs urbanisés et de constructions d'habitations nouvelles est prohibé dans les zones N. Des constructions peuvent éventuellement être autorisées dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée à condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages.

Procédure et calendrier

15 décembre 2005 : délibération du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration du PLU

2007 à 2009 : études par la commission et débat au sein du Conseil Municipal. Réunion publique de concertation et présentation du diagnostic et du PADD.

4 mai 2010 : présentation du projet aux personnes publiques associées : services de l'État, chambres consulaires, communes voisines et EPCI concernés. Avis de ces personnes.

Octobre 2010 : présentation du projet lors d'une réunion publique.

Décembre 2010 : arrêt du projet par le Conseil Municipal.

Février à mai 2011 : enquête publique. Modification du projet.

Juin 2011 : validation du PLU par le Conseil Municipal.

De nouveaux visages au sein du personnel communal

Durant l'année 2010, deux nouvelles personnes ont été recrutées dans notre commune :



Josiane PAVIER

Née en juillet 1958 dans une famille clastroise bien connue, puisqu'il s'agit de la fille de Madeleine et Louis Argoud, de Rabibois, elle habite désormais aux Berthalais, sur la commune voisine.

Elle occupe un emploi d'adjoint technique à temps partiel depuis le mois de mars ; c'est un travail qu'elle connaît bien puisqu'elle a déjà exercé pratiquement les mêmes fonctions dans la commune de Malataverne.

Elle vient en aide à Noëlle Raillon pour le ménage de la nouvelle école, et en renfort à la cantine pour la surveillance des enfants de maternelle qui sont beaucoup plus nombreux depuis l'accueil des 3 et 4 ans.



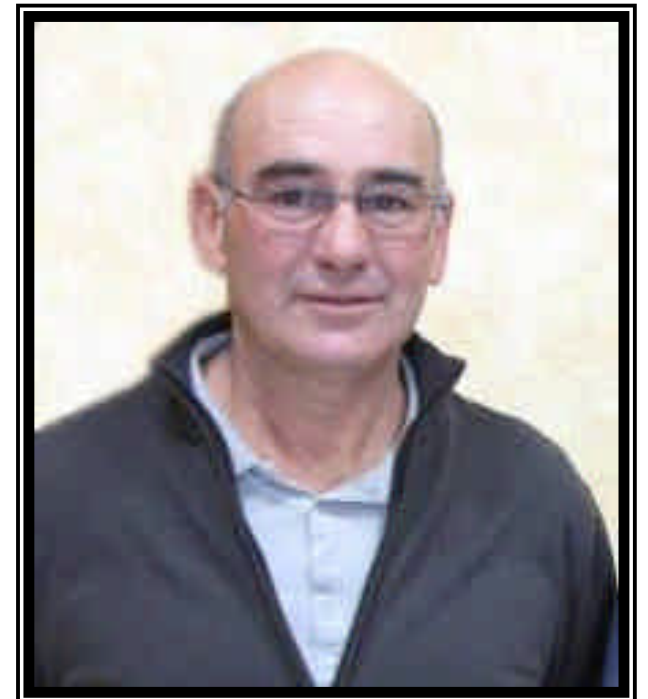
Josiane avec Véro, une de ses collègues de travail, lors du repas de Noël du Restaurant Scolaire

Jean-Louis MINODIER

Né en janvier 1956, il a grandi au quartier de la Gare, dans la ferme familiale de Odette et Albert Minodier, lieu où il réside toujours aujourd'hui avec Brigitte, son épouse.

Très impliqué dans la vie associative de notre commune au niveau du Basket ou encore des Balcons de la Drôme, Jean-Louis (« Mino » pour les amis) a également été conseiller municipal durant le 2ème mandat de René Bergier, de 1989 à 1995.

Il occupe depuis le début du mois de novembre, un poste d'adjoint technique à temps complet, et vient en aide à Jean-Louis Bernard pour les travaux d'entretien de voirie, espaces verts, bâtiments. Il intervient également durant quelques heures par semaine sur les bâtiments de la C.C.C., notamment au gymnase.



Décoration du sapin de Noël

Souhaitons à Josiane et à Jean-Louis d'accomplir les tâches qui leur sont confiées avec toujours autant de sérieux, de dévouement et d'efficacité et de continuer à trouver plaisir et enthousiasme à mettre leurs compétences au service de leur commune.

La TNT débarque sur vos écrans



La télévision numérique terrestre est depuis le mois d'octobre progressivement activée sur notre commune. L'émetteur analogique (ancien système) est encore en marche mais il sera définitivement arrêté le **14 juin 2011**.

Il faudra donc que tous les habitants de la commune aient à cette date un moyen de recevoir la TNT.

Comment recevoir les chaînes de la TNT ?

Avec l'antenne râteau existante :

La télévision a moins de 2 ans, elle est donc équipée d'un adaptateur **TNT intégré**. Il suffit de régler les différents canaux correspondants à chacune des chaînes de la TNT.

La télévision a plus de 2 ans : il faudra acheter **un adaptateur TNT** à raccorder à la télévision via la prise péritel (coût moyen 40 €).

Avec une parabole :

Il faudra être équipé d'un **adaptateur satellite numérique** TNTSAT ou FRANSAT en SD (définition standard) ou mieux encore en HD (haute définition). Coût moyen environ 200 €.

Remarque : Pour recevoir les chaînes de la TNT HD, il faut être équipé d'une télévision TNT HD. La qualité de l'image est identique sur le satellite ou en terrestre.

Aides de l'État :

La Loi prévoit des aides financières pour permettre à certaines personnes l'achat d'équipements nécessaires au passage à la TNT. Dans les zones de couverture de la TNT et pour les foyers exonérés de redevance et sous certaines conditions de ressources une somme de 25 € TTC pourra être attribuée pour l'équipement en adaptateur TNT.

Hors zone de couverture de la TNT, l'aide est de 250 € TTC et elle est attribuée sans condition de ressources. Elle concerne l'achat d'un adaptateur satellite ou ADSL.

Avantages de la TNT :

Le passage à la TNT est considéré comme un énorme progrès pour la télévision (aussi important que l'arrivée de la couleur sur nos écrans !)

Elle permet de développer l'offre de chaînes gratuites (19 actuellement) et payantes...

Elle offre une bien meilleure qualité d'image même en définition standard (SD) et encore mieux en HD. Elle permettra dans le futur le développement de la téléphonie et l'accès à l'internet mobile à haut débit.

Pour obtenir plus d'informations vous pouvez contacter l'organisme France Télé Numérique

au **0970 818 818** ou visiter le site internet www.tousaunumerique.fr

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Inauguration de l'école communale « L'Encrier »

Après un déménagement en fanfare des élèves, de leurs anciennes classes vers la nouvelle école, le 2 mars 2010, il fallait bien inaugurer officiellement ce nouvel édifice de notre commune.

Cette inauguration eut lieu le samedi 2 octobre, par une matinée très ensoleillée, ce qui permit d'admirer le panorama sous un magnifique ciel bleu.

Après les discours de Gilles Magnon, puis de Pascal Moreau directeur de l'école de Piégros, ce furent Madame Cirier, Inspectrice de l'Education Nationale, Madame Rey, Adjointe au Maire de Crest, et Madame Manen, Maire de Mirabel-et-Blacons, qui, chacune à leur tour dirent leur admiration pour le nouveau bâtiment.

Le moment fut ensuite arrivé de couper le ruban tricolore, puis les invités eurent le plaisir de visiter l'école, la salle de la garderie périscolaire et la cour, avant de boire le verre de l'amitié en l'honneur de **L'ÉCOLE COMMUNALE DE L'ENCRIER..**



Notre école devient une « École Numérique Rurale »



Depuis quelques mois, ça y est, nos écoliers peuvent bénéficier de la révolution informatique ! Notre école élémentaire du RPI (écoles de Blacons et de La Clastre) a été équipée d'un matériel informatique à la pointe de la technologie : avec une « classe mobile » de 13 ordinateurs portables et deux Tableaux Blancs Interactifs, les élèves, du CP au CM2, pourront dorénavant bénéficier d'une véritable initiation à l'informatique. L'équipement a été financé par l'État, mais avec une participation importante des deux communes.

LE PROJET ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE

A l'école primaire, il faut savoir que la pratique de l'informatique fait partie du programme. Les « TICEs » (*Technologies de l'Information et de la Communication à l'École*) n'apparaissent pas dans les textes officiels avec des horaires comme une « discipline » au sens strict, mais doivent cependant être abordées de façon « transversale » pendant la scolarité. Ainsi, en fin de CM2, pour pouvoir valider le B2i (*Brevet Informatique et Internet*) niveau « école », les élèves doivent maîtriser les fonctions de base d'un ordinateur, savoir utiliser un traitement de texte, manipuler des images, envoyer et recevoir des messages, effectuer une recherche sur internet, identifier et trier des informations, ... Or pour faire pratiquer l'informatique à une classe de 25 élèves, il faut du matériel, et ce matériel est très coûteux. Autant une ville peut équiper une salle destinée à de nombreuses classes, autant en milieu rural, ce type d'équipement revient très cher, trop cher.

En 2009, dans le cadre du plan de relance, l'état a mis en place le dispositif « école numérique rurale ». Le principe était simple a priori : l'état annonçait financer 80% d'un équipement informatique pour les écoles rurales, à concurrence d'un montant de 9000 € (ainsi que 1000 € de logiciels), sur la base d'un cahier des charges très précis. Les deux directeurs et les deux maires ont été aussitôt intéressés par le dispositif et ont commencé à monter les dossiers. Dans les faits, il aura fallu plus d'un an pour que le projet aboutisse, et celui-ci a nécessité un investissement plus important qu'annoncé de la part des deux communes. En effet, la subvention de 9000 € n'a pu être accordée qu'une seule fois (donc pour les deux écoles ensemble), or une partie du matériel n'étant pas déplaçable, il a fallu acheter quelques éléments du dispositif en double ; par ailleurs, l'état ne pouvant faire face à toutes les demandes, il a fallu déposer le dossier deux années de suite avant qu'il ne soit retenu. Aujourd'hui, ça y est : depuis la rentrée, l'équipement est là et il est utilisé.

L'ÉQUIPEMENT

Les explications ci-dessous sont très techniques, mais peuvent intéresser ceux qui connaissent un peu l'informatique. Avec nos excuses pour les non-initiés ...!

Dans la salle « polyvalente » de chacune des deux écoles est installé un « Tableau Blanc Interactif ». Il s'agit d'un tableau sur lequel se projette l'image d'un vidéoprojecteur raccordé à un ordinateur, mais ce tableau est



« interactif » : ainsi, si on déplace un stylet sur le tableau (qui fait office de souris, en fait), l'ordinateur réagit, et donc l'image aussi. Avec le stylet, l'enseignant (ou l'élève envoyé au tableau) écrit comme avec une craie, mais ce qu'il fait est enregistré par l'ordinateur, ce qui offre des possibilités énormes. Ce TBI peut aussi être utilisé comme simple vidéoprojecteur pour afficher une leçon, une recherche sur internet, une vidéo, ... sachant qu'il ne faut que quelques secondes pour le mettre en service. Avec ce TBI, chaque école dispose d'un ordinateur portable équipé des logiciels nécessaires, ainsi que d'une imprimante laser en réseau.

Par ailleurs, en commun entre les deux écoles, le RPI dispose d'un lot de 13 ordinateurs portables (des « netbooks », 12 pouces) destinés à être utilisés directement par les élèves. Ces ordinateurs étant en réseau, ils ont tous accès à internet (avec un contrôle très rigoureux) et peuvent commander l'imprimante réseau. Grâce au réseau, l'enseignant peut récupérer les données enregistrées par chaque élève, afficher tel ou tel travail d'élève sur le TBI et mettre des fichiers à disposition de chacun.

BILAN

Il est trop tôt pour faire un véritable bilan de cet équipement, d'autant plus que son utilisation est encore toute nouvelle et que nous (les enseignants) ne maîtrisons pas encore toutes les potentialités du TBI. Mais en tous cas, déjà, on peut affirmer que cet outil offre des possibilités très intéressantes, que les élèves en sont très heureux, que l'usage du TBI est de plus en plus systématique dans les deux écoles et que les élèves manipulent de plus en plus souvent les 13 portables. Merci aux deux communes d'avoir fait le choix, pour nos écoliers, d'investir dans cet outil d'avenir.

Pour le RPI, Jean BEAUFORT, Directeur de l'école élémentaire de Blacons

Restaurant Scolaire Intercommunal

Le RSI est géré par une association dont le conseil d'administration est composé depuis le mois d'octobre 2010 de :



<u>Président</u> :	Thierry Gatto	<u>Secrétaire</u> :	Suzanne Escuyer
<u>Vice-Présidente</u> :	Delphine Gielly	<u>Secrétaire Adjointe</u> :	Laurence Morlighem
<u>Trésorière</u> :	Karine Vérot	<u>Membres</u> :	Anne-Christine Rochais
<u>Vice-Trésorière</u> :	Séverine Borie		Marielle Cavagna
			Maria Jimenez

Membres de droit : Sylvie Sanial (Piégros-La Clastre)
Lionel Barral (Mirabel et Blacons)

Depuis la rentrée 2009, suite à la demande de plusieurs familles du RPI, les enfants de petite et moyenne sections de maternelle sont accueillis au Restaurant Scolaire Intercommunal.

L'accueil des 3-4 ans a engendré quelques dépenses supplémentaires puisque du mobilier adapté aux enfants de cet âge a été acheté par les communes ; d'autre part, le nombre des enfants de maternelle, très important (il varie autour d'une vingtaine très régulièrement), a nécessité l'embauche d'une surveillante supplémentaire, Josiane Pavier, qui vient en aide à Véronique Archinard pour accompagner les petits du car à la cantine et les aider durant le repas.

Voici quelques chiffres concernant le Restaurant Scolaire pour l'année 2009/2010 :

Durant l'année, 8550 repas ont été servis, ce qui représente un montant de 29 000 € encaissés. Le prix de revient d'un repas est de 7,30 € ; le prix payé par les enfants utilisant régulièrement le service est de 3,40 €. Les charges d'alimentation et d'entretien s'élèvent à 15 000 € et l'association a reversé aux communes une participation de 10 000 € ; quant aux charges communales, elles s'élèvent à 50 000 € : 44 000 € pour les frais de personnel, 4 700 € pour les frais généraux de bâtiment et 1 300 € d'investissement.

Transport école-cantine

Notons d'autre part, que des problèmes de sureffectif dans le car de 11h30 ont été rencontrés et que, pour des raisons de sécurité, il n'est plus possible de transporter des enfants au-delà de 59 (places assises avec ceintures de sécurité) ; les communes ont donc dû trouver une solution pour transporter ce sureffectif : un minibus de 9 places, conduit par un des adjoints techniques de Mirabel et Blacons, vient en renfort tous les jours à 11h30 et 13h20 ; il effectue une à deux rotations entre Mirabel et Blacons et Piégros-La Clastre, selon le nombre d'enfants présents.

Les communes ont décidé d'acquérir ce véhicule qui appartient à la commune d'Aubenasson, car, même si cela représente un investissement important, c'est encore la solution qui est la plus économique comparée aux montants que demandent les sociétés de transport pour une tournée ou un car supplémentaire.



La périscolaire Les Loupiots : de nouveaux locaux



Périscolaire



Et voilà.... la garderie a redémarré son activité pour l'année 2010 /2011.

Grâce aux nouveaux locaux situés dans l'enceinte de l'école, les Loupiots disposent d'un espace très fonctionnel avec notamment la proximité de l'arrêt de bus. Ceci permet de réceptionner vos enfants en toute sécurité.

L'école offre un bel espace de jeu avec la cour, et les locaux sont spacieux et lumineux.

Du mobilier adapté, des jeux de société, de la peinture, un coin lecture, autant de propositions qui permettent aux enfants de ne pas s'ennuyer.

Laurent Cordeil animateur de la Garderie s'occupe de vos enfants de 7h30 à 8h20 puis de 16h20 à 18h30 dans les meilleures conditions possibles.

Avec 21 familles et 32 enfants, l'année 2010/2011 démarre bien.

Ce nouveau local permettra à la garderie d'être plus visible et de proposer un accueil de qualité.

Nous tenons ici à remercier la mairie et l'équipe d'architectes d'avoir imaginé dans l'école un espace pour l'accueil du périscolaire.



Petits travaux manuels



Pause goûter bien méritée

Le bureau



Communauté de Communes
du Crestois

Le gymnase

Enfin, diront certains, le gymnase est terminé.

Effectivement, depuis le 22 novembre dernier, le bâtiment est en service, offrant aux nombreux utilisateurs des installations fonctionnelles et de qualité. A cette occasion, nous ne pouvons que penser au long chemin qui nous a conduit à cette réalisation, en passant par les études préliminaires et la prise de décision du conseil communautaire sous le mandat de Joël Mottet, alors président de la CCC, puis depuis 2008 par le choix du terrain, peu évident, les tracasseries administratives, ou le montage financier compliqué vu le montant des travaux (voir l'Encrier de Juillet 2009).

Enfin, tout cela est du passé. Aujourd'hui, deux salles sont disponibles. L'une (900 m²) permet le déroulement de jeux collectifs, style Basket, Volley, Badminton, Tennis, Hand-ball, ou Futsal. L'autre de dimension plus réduite (150 m²) permet la pratique de sports plus doux tels que la gymnastique, la danse, ou encore la pratique des arts martiaux. Quatre vestiaires « joueurs » plus deux « arbitres », ainsi que les sanitaires et les salles de rangement complètent l'équipement. A noter que ces installations respectent les règles en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (sportifs ou spectateurs).

Côté technique, une chaudière à bois déchiqueté (100 KW) assure le chauffage des locaux et l'eau chaude sanitaire. Respectant aussi la charte établie dans « Biovallée », et notamment la limitation des transports, le bois déchiqueté provient de la ferme Seigneur à Aurel.

Les élus de la Communauté des Communes ont aussi souhaité travailler en matière de production d'énergie. Ainsi, la pose de panneaux photovoltaïques sera réalisée en début d'année sur la façade Sud du bâtiment. Certes, les revenus liés à la revente, seront modestes, mais cela revêt tout de même un intérêt certain pour notre environnement.

Toujours en termes d'environnement et d'économie, le point le plus sensible reste l'éclairage. En vue de l'homologation des salles, il a fallu respecter les normes de luminosité établies par les différentes fédérations sportives. Des appareils performants, de puissance raisonnable, ont été installés, limitant au maximum les consommations. Concernant l'extérieur, deux circuits permettent d'une part d'éclairer le parking, et d'autre part d'assurer une veille la nuit. Le matériel installé, de bonne qualité, tend à limiter au maximum les nuisances. A titre d'information, chaque lampe éclairée la nuit, ne consomme pas plus que votre lampe de chevet (25 W). Il en est de même pour les lampes d'éclairage du parking qui ne sont utilisées qu'en cas d'occupation des locaux.



Gymnase intercommunal



Hall d'entrée



Salle principale

Concernant le fonctionnement, et pour la partie nettoyage, il a été fait appel à une entreprise, chargée de maintenir régulièrement (2 à 3 fois par semaine) les locaux propres, et cela avant 8h00 le matin. Pour l'entretien, la Communauté des Communes profite d'une convention avec notre commune, celle-ci mettant à disposition un employé à raison de 5 heures par semaine.

Un règlement a été rédigé et soumis à chaque association. Certes, celui-ci est assez rigide, notamment dans les règles d'utilisation et dans le soin demandé à chacun. Devant l'engouement suscité (lycées, collèges, écoles primaires, associations), cela n'a pas été facile pour contenter tout le monde. Mais avec un peu de bon sens, de bonne volonté, et de solidarité, le planning a pu être bouclé. Ainsi, les jours de semaine, et pratiquement de 8h30 le matin jusqu'à 23h00 le soir, voire plus, les installations sont occupées. Cela confirme très positivement les prévisions établies lors de l'étude, et répond incontestablement à une demande forte, dans ce domaine, au niveau de la moyenne vallée de la Drôme.



« BIOVALLEE® CHEZ VOUS »



POINT
INFORMATION
ENERGIE

ADIL

Avec l'aide de la région Rhône-Alpes, du département de la Drôme, et dans le cadre de « Biovallée », les intercommunalités de la vallée de la Drôme, mettent un certain nombre de services à disposition de la population. Bien que le projet soit encore en phase de démarrage, certaines actions sont d'ores et déjà opérationnelles. Parmi celles-ci, des aides en matière d'amélioration de l'habitat sont disponibles.

Alors, vous envisagez de faire isoler votre maison, de remplacer votre système de chauffage, de faire installer un chauffe-eau solaire?

Vous souhaitez un conseil neutre et gratuit sur les choix les plus pertinents à mettre en œuvre, et connaître les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre?

« Biovallée chez vous » est un service fait pour vous.

En effet, grâce au partenariat établi avec Biovallée, le Point Information Energie ADIL 26 est à votre disposition pour vous aider dans votre projet.

« Biovallée chez vous », c'est :

- un numéro vert pour une première information, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00.

- des permanences d'accueil sur le territoire pour un entretien personnalisé et gratuit. Ainsi, vous pouvez rencontrer un conseiller technique une fois par mois à Aouste sur Sye. La prise de rendez-vous peut se faire du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Pour cela, un seul numéro :  **N°Vert 0 800 00 36 86**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Club Saint Médard

C'est avec étonnement et satisfaction que nous avons assisté à l'exposition « Artdécostyl' » les 2 et 3 octobre dernier.

Une dizaine d'exposants d'objets divers : peintures, patchworks, terre cuite, objets en bois, broderies etc... ont investi le Centre Rural d'Animation de Piégros-La Clastre.

Après l'installation de tables et de présentoirs, gracieusement prêtés par la MJC, le support était planté.

Quant au décor, la disposition, l'harmonie des couleurs, ils sont dûs au talent des exposants qui ont fait de ces deux jours une vraie révélation des dons et du bon goût de certains clastrois et autres, méconnus même de leurs voisins.



La présentation nous a plongé, dans la découverte de petits et gros objets décoratifs, de tableau à huile aux couleurs chatoyantes, des tapisseries en patchwork, avec adresse et habileté .

Il est certain que pour une première fois, une telle animation n'a pas attiré la foule souhaitée, mais quand même, elle aura su donner un écho suffisant, dans le village et alentour, pour penser que la prochaine fois ce sera encore mieux.

Nous devons remercier Valérie Riner, Geneviève Cliozier, Hélène Gauthier, Gilberte Michelas, Christelle Moreau, Annick Nicolas, Ginette Reynaud, Jeannine Roman et Déco Steph, sans qui rien n'aurait pu se faire.

Si j'ai oublié quelqu'un, « qu'elle me pardonne » car comme vous avez pu le remarquer il n'y a que les femmes qui ont du talent.

De plus, elles ont eu la gentillesse d'offrir une collation, à tous, le samedi soir.

Ce sera une expérience à renouveler en 2011.

Toutes nos félicitations à toutes ces personnes, et Bravo à Geneviève, initiatrice du projet.

*Jean-Pierre Soual
Président du Club Saint Médard*

Côté social



**Pour mieux vieillir en restant chez soi, besoin d'un coup de pouce dans vos tâches !
Pensez à l'Association d'aide et de services à domicile d'Aouste/Sye et ses environs**

**4, Place Gabriel Bonnard 26400 Aouste/Sye
tél : 04 75 25 06 75 - Courriel : aide.dom.aouste@orange.fr**

C'est une association loi 1901, le bureau est composé de Colomb René, Président, Vincent Denis, vice président, Guier Etienne, trésorier, et Vignon Colette, secrétaire.

Son action est de favoriser le maintien et l'amélioration de la qualité de vie à domicile des personnes âgées et dépendantes, qui lui en font la demande et qui résident sur les communes d'Aouste/Sye, de Mirabel et Blacons et de Piégros-La Clastre.

Dès le premier contact, l'association remet au bénéficiaire ou à la famille, le livret d'accueil, la liste des documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de prise en charge.

L'association propose un rendez-vous au domicile du bénéficiaire afin de l'aider à l'évaluation de ses besoins, préconise la solution la mieux adaptée et constitue le dossier.

Prise en charge : le département, les caisses de retraites, obligatoires ou complémentaires, les caisses d'allocations familiales, de sécurité sociale ou certaines assurances et mutuelles peuvent prendre tout ou partie des coûts d'interventions.

Le montant de la prise en charge dépend du niveau d'autonomie de la personne et de ses conditions de ressources.



Dès connaissance de l'accord du financeur et en fonction du plan d'aide, l'association organise le planning d'intervention avec le salarié qui répond le plus aux compétences requises.

Au terme de chaque intervention, une fiche de vacation est signée par l'utilisateur et le salarié.

Les salariés du maintien à domicile suivent régulièrement des formations afin d'offrir un service réellement qualifié et de mieux répondre aux besoins des personnes aidées.

Leur mission : assurer l'aide nécessaire pour contribuer au maintien à domicile, au maintien du lien familial et social.

Leur action : elle peut être complémentaire de l'aide soignant, de l'infirmière ou tout autre professionnel du secteur médico-social.

Leur rôle :

- Aide à la vie quotidienne : entretien du logement, préparation et prise des repas, accompagnement (aide aux sorties, aux courses, lever et coucher, à la marche) hygiène et confort corporel (aide à la toilette, à l'habillage, réfection du lit...);

- Soutien : maintien de la relation, lecture, petits loisirs... Maintien du lien social : aide aux démarches administratives courantes, accompagnements divers (visite médicale, administration, petite promenade) ;

- Conseil : participation au maintien d'une certaine qualité de vie par des conseils appropriés à une bonne hygiène, à l'équilibre alimentaire et à la sécurité.



Aujourd'hui, l'association compte 22 salariés (ou équivalent de 11 temps complets). Cela représente 7000 heures sur Aouste/Sye, 3000 heures sur Mirabel et Blacons et 7000 heures sur Piégros-La Clastre.

Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à contacter le service administratif au 04.75.25.06.75 ou vous rendre aux permanences à Aouste/Sye :

- le lundi après midi de 14h00 à 17h00
- le mercredi matin de 10h00 à 12h00

PORTAGE DE REPAS par l'ADMR Le Vellan

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Madame Sylvie Sanial au 04.75.25.48.50.
ou Madame Danièle Pelourson au 04.75.76.72.60.



La vie sportive

De bonnes nouvelles en cette fin d'année pour le club clastrois qui voit augmenter son nombre de licenciés (90 pour cette saison 2010-11 contre 60 la saison dernière). Une fierté pour ce club et ses dirigeants qui voient d'un bon œil l'arrivée tant attendue du gymnase intercommunal le mois dernier.

Des premiers matchs au chaud qui ne déplaisent pas aux joueurs-joueuses ainsi qu'aux spectateurs !!! Le club compte à ce jour plusieurs équipes : séniors garçons et filles, loisirs, cadets, minimes filles, benjamins et deux équipes jeunes (poussins et mini-poussins).

Les rencontres à domicile se font le samedi après-midi pour les équipes jeunes et le samedi soir pour les équipes seniors, alors venez nombreux les encourager !!

La Vogue des Croulants

On ne pouvait pas parler du basket sans évoquer bien évidemment la traditionnelle vogue des croulants (fête du village) d'autant plus que cette année elle soufflait ses 40 bougies.

Un grand succès pour cette édition tant en bénévoles qui sont venus nombreux, qu'en amateurs pour déguster les raviolis le samedi soir (700 repas) et la défarde le dimanche soir (500 repas).

A cette occasion un feu d'artifice (offert par le basket avec participation de la commune) a attiré une foule importante. Beaucoup pensent déjà à la 41ème fête du village, histoire à suivre... Un grand merci à la propriétaire du terrain sans qui ce feu d'artifice n'aurait pas pu avoir lieu.



L'équipe des Bénévoles...



... et l'équipe des Amateurs



Association Syndicale de gestion forestière du Collet de la Vigne

Au cours de l'année 2010 l'ASGF n'a pas failli à ses objectifs fondamentaux.

Le 23 mars a eu lieu l'assemblée générale, faisant suite à une réunion d'information.

Le choix du thème de cette dernière, a été motivé par l'article L.322-3 et L321-5-3 du Code Forestier, mentionné dans l'Encrier n°29 de janvier 2010 faisant référence aux « obligations légales de débroussaillage, la législation sur l'écobuage ».

Une fois de plus nous avons voulu informer les gens de la commune et du massif du Crestois.

Les intervenants, Monsieur Stéphane Olagnon de la Direction Départementale des Territoires et le Lieutenant Christian Rey du SDIS 26 nous ont donné des explications très claires. Dommage que les clastrois ne se soient pas sentis plus concernés.

Nous avons respecté les vacances d'été puis le 24 septembre a eu lieu la matinée nature, destinée aux scolaires du RPI (CP, CE1 et CE2).

Les réunions préparatoires à ce projet partagé par la commune de Piégros-La Clastre, les enseignants, les sapeurs pompiers d'Aouste/Sye et l'ASGF, ont bien failli rester sans suite, à cause du temps menaçant du 24 au matin. Malgré cette part de risque au-dessus de nos têtes, le parcours a été emprunté et apprécié.

Si beaucoup de nos visiteurs connaissaient les outils pour couper herbes et brindilles, ils ne pensaient pas à leur utilité en forêt.

Monsieur Tabouret (CRPF) avec son côté pédagogique leur a fait découvrir les multiples aspects pour entretenir et respecter la nature, si belle mais fragile autant que complexe.

Monsieur Sestétré, chargé de mission, délégué par la fédération des chasseurs de la Drôme, a captivé la curiosité des enfants en leur faisant écouter des cris d'oiseaux ou découvrir des empruntes d'animaux sauvages.

Au bout de cet itinéraire, proche de la nouvelle école, les pompiers d'Aouste/Sye ont mis le matériel contre les incendies en action, tout en expliquant les précautions d'usage.

De cette matinée très concrète, nous espérons que les enfants garderont quelques attitudes déterminantes pour la planète.

Je terminerai en remerciant tous les acteurs qui se sont mobilisés et associés à cette initiative, la commune de Piégros-La Clastre nous soutenant très souvent, les enseignants très proches de notre démarche, la fédération des chasseurs de la Drôme membre de la protection de la nature, les pompiers d'Aouste/Sye fidèles partenaires dans nos actions et Monsieur Tabouret, technicien du CRPF.



Marc Pinet

Président de l'ASGF du Collet de la Vigne



Fin d'une année bien remplie pour la MJC Centre social Nini Chaize,

Magali Costa, infatigable directrice et cheville ouvrière du projet Centre social est partie vers d'autres horizons professionnels, bonne chance à elle ! Bienvenue à Amélie Grimand qui depuis le 29 novembre prend le relais.

Changement aussi avec l'arrivée en début d'année de Nicolas Clavey qui a su tout de suite gagner la confiance de nos ados et développer avec eux de nombreux projets :

- ☞ Accompagnement de 7 filles à l'organisation d'un séjour à Canet en Roussillon ;
- ☞ Séjour en Italie à Pomaretto (jumelée avec Mirabel et Blacons) pour 11 jeunes en partenariat avec l'association « Transalpine » ;
- ☞ Suivi de cours d'initiation à l'italien afin d'améliorer les futurs échanges ;
- ☞ Atelier vidéo-citoyenneté en partenariat avec le collège Revez-Long qui a vu la création d'un court-métrage sur la différence ;
- ☞ Création d'un centre de loisirs pour les 11/14 ans, sous l'égide de Nina Blanchard, qui fonctionne pendant les vacances scolaires ;
- ☞ et bien sûr des projets plein la tête pour l'année 2011 : vidéo, accompagnement d'un groupe de musique, projet radio avec Radio Saint-Ferréol, accompagnement de séjours de vacances et tout ceux que vous nous proposerez.

Pour les 6/11 ans c'est Laurent Cordeil qui accueille les enfants de Piégros-La Clastre, Mirabel et Blacons et Aouste/Sye les mercredis et vacances scolaires avec un programme riche et varié (de 5,5 à 8 € / jour suivant le quotient familial) que nous mettons à la disposition de tous les parents intéressés.

La MJC Nini Chaize est aussi depuis 2009 un centre social qui se veut lieu d'accueil et d'écoute intergénérationnel pour tous les habitants de notre territoire. Il s'exprime à travers ses collectifs d'habitants qui sont des espaces de rencontres pour concrétiser des initiatives locales, A noter parmi celles de 2010 :

- **Animation locale** : organisation pour la 2ème année consécutive de « Billes en tête » , rencontre intercommunale des jeux de billes en partenariat avec l'usine à billes, Après Aouste et avant Mirabel et Blacons elle a eu lieu à Piégros-La-Clastre avec le soutien très actif du Foyer-Basket ;

- **Accompagnons nos aînés** : Mise en place du programme « laissez-vous conduire au spectacle » qui permet à toute personne (âgée ou en situation de handicap), sans moyen de transport, d'y être accompagnée par une équipe de bénévoles très motivés ;

Organisation locale de la Semaine bleue en partenariat avec le Conseil Général avec 2 spectacles, « Tendre Romance » à Aouste et « Les encombrants » à Mirabel et Blacons rassemblant un public nombreux de tous les âges ;

- **Enfance-Jeunesse** : Groupe d'échanges entre parents qui a fait appel à de nombreux intervenants professionnels afin de réfléchir aux questions de parentalité, Parents, rejoignez-nous !

Côté Culture :

« Danse au fil d'avril » en partenariat avec la FOL et le Transe-Express a vu le village de Mirabel et Blacons envahi par près de 400 danseur(se)s et spectateurs ;

La comédie itinérante pour 2 représentations ;

Le traditionnel Cabaret Gourmand à Aouste/Sye.

Comme vous le voyez la MJC est au service de tous les habitants du territoire et n'attend que vous pour construire des projets et contribuer au mieux vivre-ensemble !

Franchissez la porte et Nathalie vous accueillera pour en discuter le mardi de 15h00 à 19h00, le mercredi de 10h00 à 12h00, le jeudi de 15h00 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Nous vous donnons rendez-vous pour les vœux de la MJC vendredi 14 janvier à 19h00 au Centre Rural d'Animation de Piégros la clastre.



Belle année à tous

L'association Vitamine P est née de l'envie de quelques familles clastroises de créer des manifestations permettant aux gens du village et d'ailleurs de se rencontrer, de se parler, de se connaître... Dans ce but, elle organise depuis 2 ans des évènements conviviaux pour animer le village.

Vitamine P a proposé quelques chaleureuses soirées jeux. Ouvertes à tous, au Centre Rural d'Animation, les soirées jeux ont permis aux participants de tous horizons (clastrois, crestois, saillans ou ailleurs...) de partager des moments sympatiques.

L'association est foisonnante d'idées et c'est ainsi que sont nés: le pucier à thème (musique, jeux, livres), l'atelier bois et l'atelier cuisine en 2009, la soirée théâtre chez l'habitant de septembre dernier et le souk de Noël 2009 et 2010....

Vitamine P, c'est aussi des enfants plein d'idées. Lors des différentes manifestations organisées, les enfants mettent la main à la pâte en proposant leurs pâtisseries à la vente, labellisées « les petites mains de Vitamine P » !

En octobre dernier, ils ont organisé, avec l'aide des adultes, la soirée Halloween.

Et cette année encore retrouvons nous pour le repas de village samedi 5 juin 2011, avec l'association Caracole 26. Le principe est simple, on installe quelques tables devant l'église à l'ombre des platanes et chacun amène un petit plat à partager dans la convivialité.



Récolte et partage des bonbons
Halloween



SOUK DE NOEL - 11 décembre 2010
UNE DEUXIEME EDITION TRES RÉUSSIE !!!

Contact Vitamine P : 04.75.40.27.84.



Vitamine P

Travaux de rénovation de l'église

Le projet de restauration de notre église, initié au début de 2010, va pouvoir se réaliser.

En effet, grâce aux dons (merci aux généreux donateurs) et aux diverses subventions accordées, le financement de l'opération est assuré. Les travaux devraient commencer en avril 2011. La commune prend en charge la maîtrise d'ouvrage. Les travaux seront supervisés par la Direction des monuments historiques.

Ainsi, se clora l'aventure de la rénovation de notre église, impulsée en 1970 par le Père Aimé Farconnet et continuée dans les années 1990 par la commune (réfection du toit et électrification du clocher).



Espace public ouvert à tous, l'église Notre Dame est un des fleurons de Piégros-La Clastre. Ainsi rénovée, elle continuera d'assurer le rôle qu'elle a tenu au milieu de nous depuis des siècles:

- c'est le lieu de rassemblement et de vie spirituelle de la communauté des chrétiens.

- c'est un refuge de paix, de silence et de ressourcement, loin de l'agitation de la société.

- et aujourd'hui, c'est le lieu où se donnent des concerts venant mêler la beauté musicale à la beauté des pierres façonnées par l'habileté des hommes.

Et notre église est belle ! Elle est l'âme du village.

A NOTER: Pendant la durée des travaux, l'église sera inaccessible au public. Toutes les activités culturelles seront assurées dans celle de Mirabel et Blacons.

ÉTAT CIVIL 2010

Ils sont nés

Evan Florian LEYRAUD, né le 19 février à GUI LHERAND-GRANGES
domicilié Chemin des 3 Croix

Lucile Ondine LECLERCQ, née le 23 février à VALENCE
domiciliée au quartier Des Routes

Coline ODLOZIL, née le 11 avril à PI ÉGROS-LA CLASTRE
domiciliée au quartier Des Combeaux

Sidoni OLLI ER, née le 29 avril à GUI LHERAND-GRANGES
domiciliée Place de la Liberté

Evan Maël Romain ROUX, né le 29 juin à DIE
domicilié Rue du Cadran Solaire



Chloé MAXENCE, née le 8 septembre à VALENCE
domiciliée au quartier Des Citernes

Maddy Carine TRÉVILY, née le 2 octobre à VALENCE
domiciliée Place de la Fontaine

Maëly Élina PESENTI , née le 1^{er} novembre à DIE
domiciliée au quartier Les Routes

Violaine Viviane Andréa LEMOINE, née le 11 décembre à PI ÉGROS-LA CLASTRE
domiciliée Rue du Cadran Solaire

Ils se sont dit OUI !



Pascal Yvan Raphaël ROBI N
Mélodie Émilienne Christiane PERGE
12 juin

Emmanuel Adrien GRONLI ER
Laurence Nathalie Suzanne COSTE
3 juillet

Grégory Michel Jacques MAS
Magali Laurence Michèle VEI LLEUX
17 juillet

Florian Alain André Gabriel DORI ER
Diane Aurélie FOLLET,
31 juillet

Ils nous ont quittés...

Roger Lucien ROMAN - 87 ans
3 mars à AOUSTE SUR SYE

Daniel Jean Georges GOBANCÉ - 66 ans
19 mars à VALENCE

Bernard François NI COLAS - 48 ans
31 mars à LA TRONCHE

Henriette Célie JEAN épouse EYMERY - 78 ans
3 juin à PI ÉGROS-LA CLASTRE

Alain Jean Roger EMERY - 50 ans
9 août à PI ÉGROS-LA CLASTRE



Philippe Joseph MAGNET - 84 ans
11 août à BOULOGNE-BI LLANCOURT

Tanguy Pierre-Marie ALLAI GRE - 63 ans
25 août à PI ÉGROS-LA CLASTRE

Louis Henri BERNARD - 90 ans
29 septembre à PI ÉGROS-LA CLASTRE

Madeleine Alvina DROGUE veuve IMBERT - 90 ans
13 octobre à CREST

Pierre GRI MAUD - 66 ans
29 octobre à PI ÉGROS-LA CLASTRE

Point info

L'Agence Postale Communale

Lundi : 08h30 - 10h45
Mardi : 08h30 - 10h45
Mercredi : fermé
Jeudi : 08h30 - 10h45
Vendredi : 08h30 - 10h45
Samedi : 08h30 - 11h30



Nouveaux horaires
à partir du
1er janvier 2011

Immatriculation des cyclomoteurs

Les propriétaires de cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm³ mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 doivent procéder à leur immatriculation à partir du 1^{er} janvier 2011 s'ils souhaitent circuler sur les voies publiques.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter votre mairie ou visiter notre site internet ou le site du « service-public »

Il neige, il gèle... Pensez à déneiger le trottoir devant votre domicile

Que vous soyez propriétaire ou locataire, il s'agit d'un devoir civique obligatoire.

En cas de neige ou de verglas, si la commune assure le sablage et le déneigement des voies publiques, les habitants sont tenus quant à eux de déneiger devant leur domicile pour permettre le passage des piétons. En règle générale, ils doivent :

- racler et balayer leur parties de trottoir ou de chaussée au droit de leur propriété,
- jeter du sable ou du sel (du gros sel de cuisine conviendra) afin d'éviter la formation de verglas.

Site internet pour les associations

Depuis 2008, un nouveau moyen de communication a fait son apparition. Le site internet de la commune où l'on peut voir les différentes démarches à suivre, les menus de la cantine scolaire, des infos pratiques... et tout ce qui peut faire bouger la commune, entre autre les actualités, les sorties et manifestations organisées par les associations clastroises.

En tant qu'associations vous pouvez rendre encore plus vivant le site, annoncer et promouvoir vos manifestations, en créant un compte (gratuit et sans autres obligations), il suffit de vous rendre sur le site internet : mairie-piegros-lacastre.fr dans l'onglet « Association » (en haut de l'écran) puis sur l'onglet « Contribution » (à droite de l'écran), et enfin suivre les instructions.

Bien entendu tous ce que vous rajouterez (actualités, agenda...) sera validé par la commission « communication » avant publication sur le site internet.

« Tous ensemble nous pouvons faire bouger les choses »



Gilles Magnon
Maire de Piégros-La Clastre

et son Conseil Municipal

vous présentent leurs meilleurs voeux
pour l'année

2011

et vous invitent à la célébrer
autour du verre de l'amitié
le vendredi 7 janvier 2011 à 18h30
au Centre Rural d'Animation de Piégros-La Clastre

